

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE

DEPARTEMENT DU RHONE

DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 9 OCTOBRE 2023



Publié le 11 OCT. 2023

COMMUNE

DE

CALUIRE & CUIRE

Date de convocation du Conseil Municipal : mardi 3 octobre 2023

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 43

N° D2023_121

Président : M. Philippe COCHET

Secrétaire : M. Laurent MICHON

OBJET

OCTROI D'UNE
SUBVENTION
EXCEPTIONNELLE À
L'ASSOCIATION
"UAACRVGCC - LA MAISON
DU COMBATTANT"

Etaient présents :

M. COCHET, M. TOLLET, Mme MAINAND, M. THEVENOT, M. COUTURIER, Mme BLACHERE, M. JOUBERT, Mme WEBANCK, M. CIAPPARA, M. MICHON, Mme FRIOLL, Mme GOYER, M. DIALLO, Mme DEL PINO, Mme GUGLIELMI, Mme LINARES, Mme BRAC DE LA PERRIERE, Mme COTON, Mme CHANDIA, M. GUERIN, M. PROTHERY, M. JUNET, M. KRIEF, Mme CORRENT, M. JOINT, Mme LE CARPENTIER, M. GILLARD, Mme HEMAIN, M. FAIVRE, M. MATTEUCCI, M. DEYGAS, M. TROTIGNON, Mme GEHIN, Mme HAMZAOU (par proc. à Mme FRIOLL), Mme CRESPIY (par proc. à M. TOLLET), M. TAKI (par proc. à M. CIAPPARA), M. BALANCHE (par proc. à Mme MAINAND), M. MANINI (par proc. à M. THEVENOT), Mme BILLA (par proc. à M. COUTURIER), M. ATTAR BAYROU (par proc. à Mme GEHIN), Mme VERNAY (par proc. à Mme BLACHERE), M. AURELLE (par proc. à Mme WEBANCK)

Etai(en)t absent(s) :

M. HABERLE

PREFECTURE

Accusé de réception

Reçu le 11 OCT. 2023

Identifiant de l'Acte :

069-216900340-20231009-D2023_121-DE

Rapport de : Patrick CIAPPARA

La Maison du Combattant est un bâtiment municipal qui a abrité successivement la police municipale, Caluire Jeunes et depuis les années 2000, les associations d'anciens combattants.

L'union des associations des anciens combattants, résistants et victimes de guerre de Caluire et Cuire, dite UAACRVGCC - La Maison du Combattant, réunit une dizaine d'associations telles que l'UNC AFN, l'ATC TDM, CATM, FNAME, le Souvenir Français ...

En 2020 et 2021, d'importants travaux de rénovation ont été réalisés afin de sécuriser le bâtiment, de valoriser ce patrimoine communal et de créer une synergie autour du souvenir avec le Mémorial Jean Moulin situé en proximité.

L'intégralité du bâtiment a été repensée : l'entrée, les espaces communs, la cour ainsi que les bureaux. L'inauguration a eu lieu en octobre 2021.

La Maison du Combattant est désormais un réel point d'ancrage du souvenir de l'Histoire de Caluire et Cuire, c'est pourquoi l'association Histoire et Patrimoine a rejoint cet espace.

En cette année 2023, la Ville de Caluire et Cuire a souhaité rendre hommage à Jean Moulin pour les 80 ans de son arrestation.

Symbole de la Résistance pour tous les Français et tout particulièrement pour les Caluirards, Jean Moulin fait partie de l'histoire de la Ville. C'est pourquoi le Conseil Municipal souhaite lui rendre un hommage particulier et soutenir l'action des Anciens Combattants de la commune, qui, à travers leurs commémorations et leurs manifestations, sont les garants du devoir de mémoire envers cette période de notre histoire.

Le Conseil Municipal décide, après avoir délibéré,

à l'unanimité, par 41 voix pour,

- D'OCTROYER à l'Association « UAACRVGCC - La Maison du Combattant » une subvention exceptionnelle de 1 270 € ;

- DE DIRE que les crédits afférents à cette dépense seront imputés au compte fonction 023 nature 65748 du budget de l'année concernée ;

- DE CHARGER Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération et de signer tout acte afférent.

1 conseiller municipal ne prend pas part au vote

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE

Philippe COCHET



TELETRANSMIS EN PREFECTURE LE

LE PRESENT ACTE EST EXECUTOIRE A CETTE DATE

LE MAIRE

Philippe COCHET



11 OCT. 2023

DELAIS ET VOIES DE RECOURS : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lyon dans les deux mois suivants son entrée en vigueur.